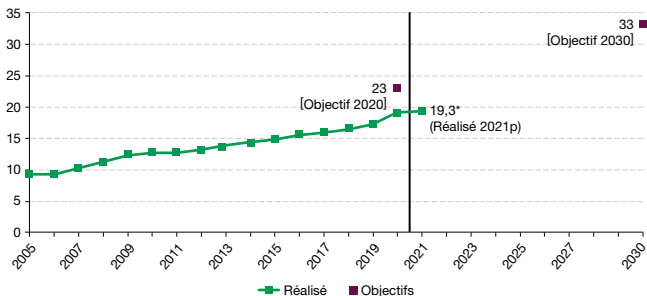


# Énergies renouvelables

## PART DES ÉNERGIES RENOUVELABLES DANS LA CONSOMMATION FINALE BRUTE D'ÉNERGIE ET OBJECTIF 2030

En %



p : données provisoires susceptibles d'être révisées.

Note : l'objectif 2020 est issu de la directive 2009/28/CE et remis à la Commission européenne à l'été 2010.

L'objectif 2030 est issu de la loi relative à l'énergie et au climat de 2019.

\* À partir de 2021, la part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie est calculée selon la directive (UE) 2018/2001. La part d'énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie atteint 19,3 % en 2021 avec cette nouvelle méthodologie, contre 19,2 % avec l'ancienne méthodologie, la différence étant attribuable à l'ajout du froid renouvelable. Le changement de méthodologie est matérialisé par la droite noire verticale.

Champ : France entière (y compris DROM).

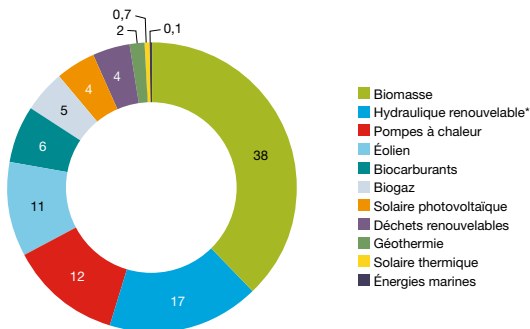
Source : calculs SDES

La loi relative à l'énergie et au climat de 2019 fixe pour la France un objectif de 33 % d'énergie produite à partir de sources renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie en 2030. La part des énergies renouvelables a progressé de 10 points depuis 2005 et atteint 19,3 % de la consommation finale brute d'énergie en 2021. Cette hausse résulte principalement de l'augmentation importante de la consommation finale brute d'énergies renouvelables, conséquence des investissements réalisés pour en favoriser le développement, et, dans une moindre mesure, d'une baisse globale de la consommation finale brute d'énergie.

## PRODUCTION PRIMAIRE D'ÉNERGIES RENOUVELABLES PAR FILIÈRE

TOTAL : 345 TWh en 2021

En %



\* Hydraulique hors pompages.

Champ : France entière (y compris DROM).

Source : SDES, Bilan énergétique de la France

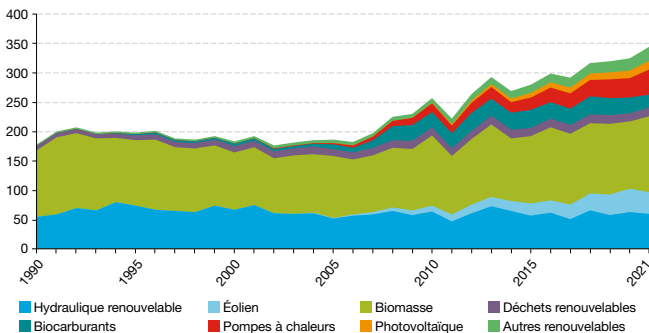
En 2021, la production primaire d'énergies renouvelables s'élève à 345 TWh. Les principales filières restent la biomasse (38 %), l'hydraulique renouvelable (17 %), les pompes à chaleur (12 %), l'éolien (11 %) et les biocarburants (6 %).

*NB : le lecteur intéressé par le thème pourra trouver davantage d'informations dans les Chiffres clés des énergies renouvelables.*

## ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION PRIMAIRE D'ÉNERGIES RENOUVELABLES PAR FILIÈRE

TOTAL : 345 TWh en 2021

En TWh



Champ : jusqu'à l'année 2010 incluse, le périmètre géographique est la France métropolitaine.

À partir de 2011, il inclut en outre les cinq DROM.

Source : SDES, Bilan énergétique de la France

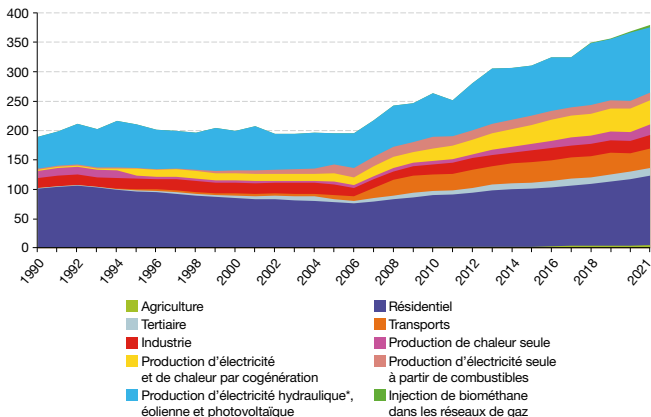
Entre 2020 et 2021, la production primaire d'énergies renouvelables augmente de 19 TWh (soit + 5,8 %). Cette hausse est portée principalement par les énergies renouvelables thermiques, notamment la biomasse solide (+ 13,7 %) et les pompes à chaleur (+ 30,0 %), du fait de températures plus froides qu'en 2020. À l'inverse, la production primaire hydraulique diminue de 5,2 % en raison de conditions pluviométriques moins favorables qu'en 2020 et d'un stock hydraulique plus faible. La production primaire éolienne recule de 7 %. La production primaire de biocarburants diminue de 19 % malgré la reprise économique, du fait de prix de production plus élevés qu'en 2020, notamment pour le biodiesel.

Depuis 2005, la production primaire d'énergies renouvelables a augmenté de 85 %, notamment du fait de l'essor de l'énergie éolienne, des pompes à chaleur et des biocarburants.

## CONSOMMATION D'ÉNERGIE ISSUE DE SOURCES RENOUVELABLES ET DE LA VALORISATION DE DÉCHETS

**TOTAL : 378 TWh en 2021 (donnée corrigée des variations climatiques)**

En TWh (données corrigées des variations climatiques)



\* Y compris énergies marines.

Note : la consommation de déchets urbains pour la production d'électricité et de chaleur par cogénération n'est pas isolable jusqu'en 1994 et est incluse jusqu'à cette date dans le poste « Production de chaleur seule ». Champ : jusqu'à l'année 2010 incluse, le périmètre géographique est la France métropolitaine. À partir de 2011, il inclut en outre les cinq DROM.

Source : SDES, Bilan énergétique de la France

Corrigée des variations climatiques, la consommation primaire d'énergies renouvelables et de déchets s'établit à 378 TWh en 2021. Elle se répartit en 111 TWh d'énergie hydraulique, éolienne et photovoltaïque convertie en électricité, environ 72 TWh de combustibles (principalement de la biomasse et des déchets) brûlés pour produire de l'électricité ou de la chaleur destinée à être commercialisée, 4 TWh de biométhane injecté dans les réseaux, et enfin 191 TWh consommés directement par les utilisateurs finaux.